

Mardi 12 mars

56 avenue Roger Salengro
Saint Laurent Blangy (62)

contact :

Vanessa Hucke - 03 62 61 42 33
vanessa.hucke@npdc.chambagri.fr

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Les chefs d'entreprise au réel peuvent prétendre à un crédit d'impôt qui s'élève à 161,28€ pour 7h de formation. Ce crédit d'impôt est plafonné à 40 heures. **Vous pouvez donc obtenir en crédit d'impôt le double du montant de la formation ! N'hésitez plus !**

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 27 février 2024.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



Image Freepik



PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

Maîtrisez la contractualisation Agricole

Mardi 12 mars 2024

Saint Laurent Blangy
9h00 - 16h00

Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais
Vanessa Hucke
Service Diversification - Contractualisation agricole
56 avenue Roger Salengro
62051 St Laurent Blangy cedex

www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/
chambre-agriculture-nord-pas-de-calais/



Les différentes lois EGALIM sont venues modifier en profondeur le cadre législatif de la contractualisation agricole et prévoient des obligations très strictes. Les sanctions sont également très importantes et pèsent à la fois sur les producteurs et les premiers acheteurs.

■ Objectifs

✘ Bien comprendre les enjeux et les mécanismes de la contractualisation agricole afin d'être en mesure de rédiger des contrats sécurisants et conformes à la législation

■ Public

✘ Agriculteurs(trices)

Rejoignez notre formation d'une journée incluant un atelier interactif au cours duquel vous pourrez soumettre à la formatrice vos conditions générales ou modèles de contrat pour obtenir un avis et des recommandations pratiques.

■ Tarif*

✘ **72€ pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial).

✘ **245€ pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole et autres statuts) Vous êtes salarié agricole ? Une part des frais d'inscription peut être pris en charge par OCAPAT. Dans ce cas, vous devez les contacter AVANT inscription et AVANT le début de la formation (03.28.52.91.20)

*Repas en sus

■ Programme

✘ **Session Théorique et études de cas :** Bien identifier les produits et les ventes concernées par les obligations, comprendre les fondements de la contractualisation agricole, les aspects juridiques et les bonnes pratiques pour la négociation et la rédaction de contrats sécurisants.

✘ **Atelier Pratique :** Apportez vos conditions générales et contrats ! Un atelier interactif où les participants auront l'opportunité d'analyser leurs propres contrats avec l'aide de notre experte.

✘ **Débats et Échanges :** Discussions ouvertes sur les défis de la contractualisation agricole, les difficultés rencontrées, les contrôles de l'Administration.

■ Intervenant

✘ Docteure en droit et avocate, Camille Bugnicourt exerce depuis près de 10 ans dans le secteur agro-alimentaire et partagera son expertise juridique et pratique afin de vous donner les clés pour maîtriser vos contrats.

MAÎTRISEZ LA CONTRACTUALISATION AGRICOLE (SERVICE DIVERSIFICATION)

Réponse impérative avant
le 27 février

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

N° SIRET :

Nom de l'exploitation : Date et lieu de naissance :

Eligible VIVEA Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

72€ pour les cotisants VIVEA 245€ pour les non cotisants VIVEA

signature

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).